



Commission thématique Risques

Président : **Mr FOURCROY Philippe**, représentant du Symcéa

08/11/2021

Ordre du jour

1. Introduction

- Qu'est-ce qu'un SAGE
- Les objectifs et organisation de la Commission
- La méthode

2. Bilan par objectifs et enjeux

- Rappel sur l'état des lieux
- Bilan du SAGE actuel
- Réflexion autour des nouvelles orientations à définir

Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Outil institué par la loi sur l'eau de 1992
- Objectifs d'un SAGE
 - Il vise la gestion équilibrée de la ressource en eau
 - Une protection des milieux aquatiques
 - Un conciliation entre les différents usages de l'eau
- Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale
 - Nécessite d'être compatible avec le SDAGE

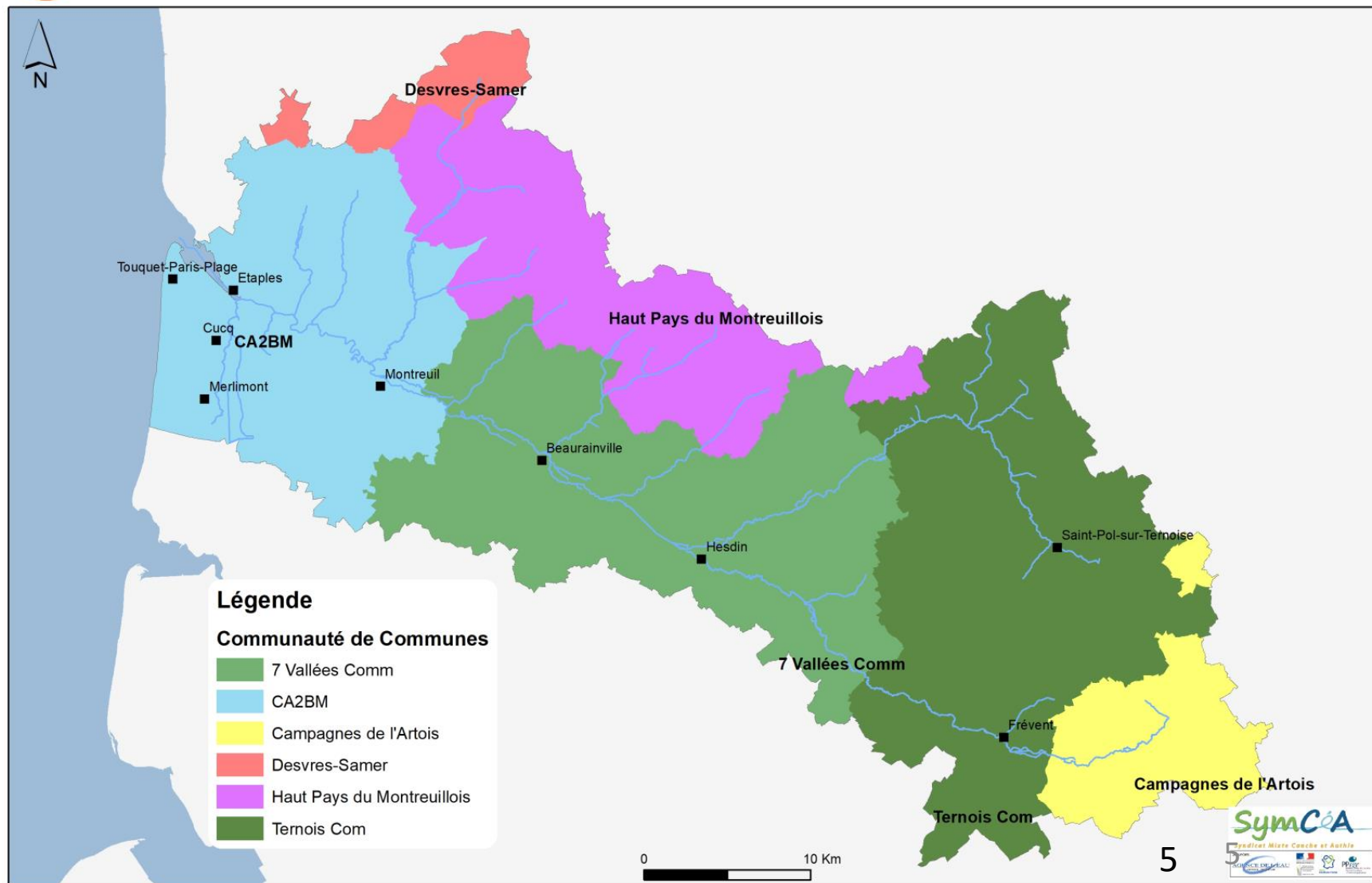
Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Les documents font l'objet d'un arrêté préfectoral
 - **PAGD** : Plan d'aménagement et de gestion durable : opposable aux administrations
 - Enjeux
 - Objectifs
 - Thèmes
 - Dispositions
- **Règlement** : opposable aux tiers et administrations

Le SAGE de la Canche



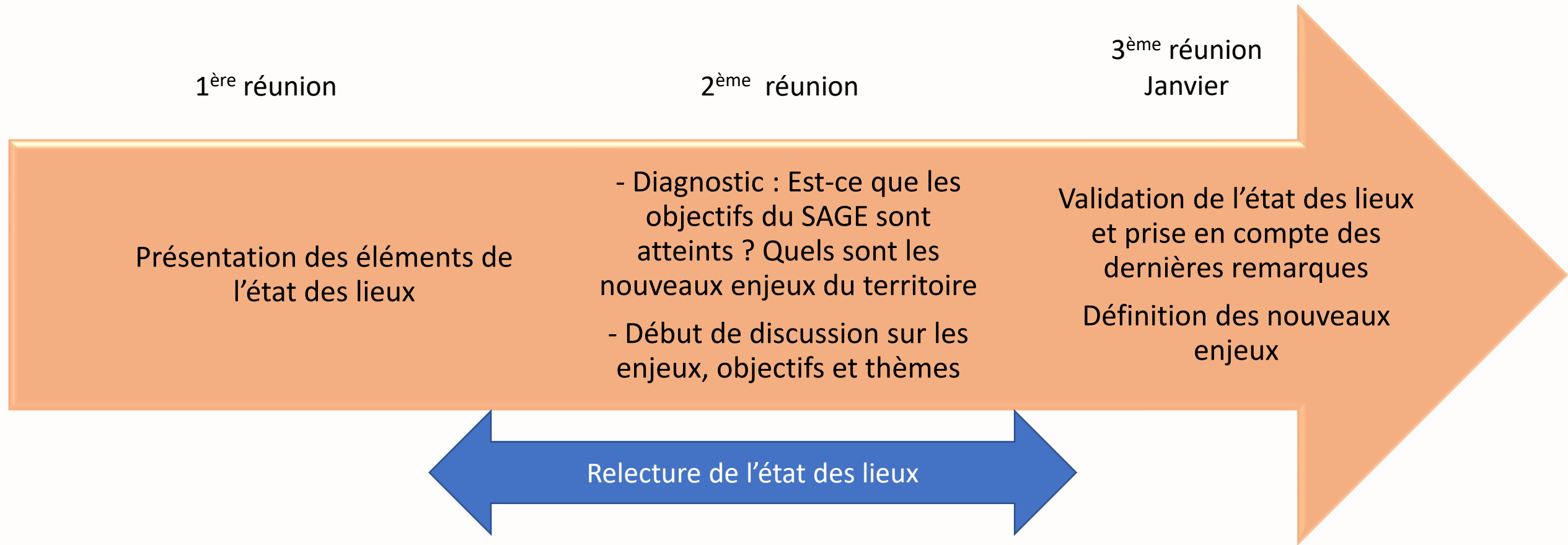
EPCI sur le périmètre du SAGE de la Canche



- Bassin Canche
- Approuvé en 2011
- Besoin d'entrer en révision pour la compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
- 6 EPCI -203 communes



Objectifs et méthode pour la révision de l'état des lieux du SAGE



Ensuite ?

CLE : validation de l'état des lieux

Mars 2022 - début 2023

CLE : Validation des nouveaux objectifs et disposition



Février/mars 2022

Discussion des thématiques par nouvel objectif

2023

Etat des lieux et diagnostic : Méthode

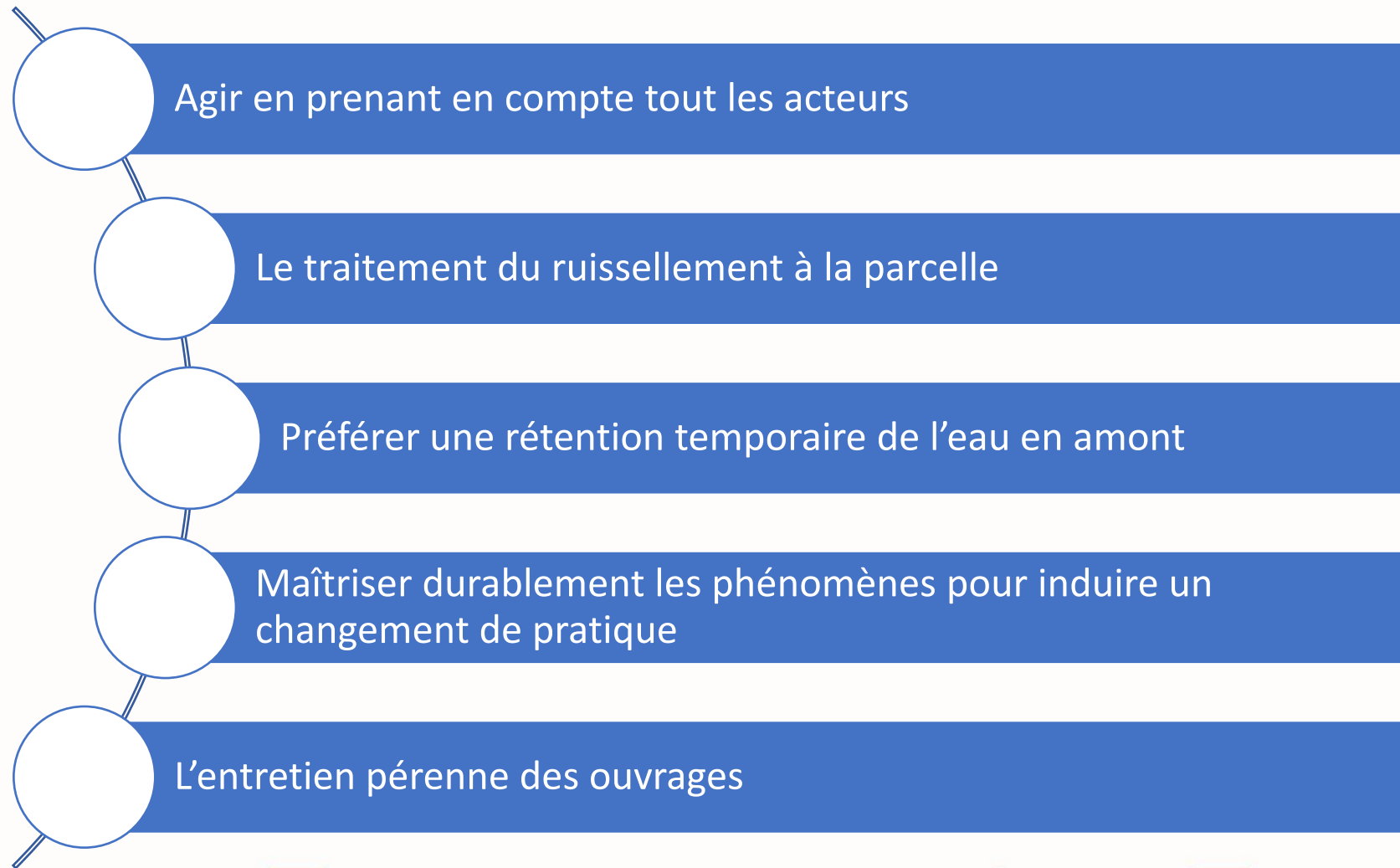
Méthode pour chaque objectif du SAGE :

- Présentation des données de l'état des lieux
 - *Où en est-on ?*
- Présentation des dispositions du SAGE actuel (approuvé depuis 2011)
 - *Quel bilan tirer des 10 années d'approbation ? Quelle amélioration ?*
- Discussion autour du Diagnostic
 - *Quels sont les points à garder ou à améliorer ?*
 - *Quelles orientations prendre ?*

ENJEU 3 : Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

Objectif 9 : Maîtriser les écoulements et ruissellement en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses

La prévention du ruissellement rural



La prévention du ruissellement rural

| Objectif | limiter les ruissellements | limiter les volumes d'eau | limiter les incisions | Autres techniques |
|------------|--|--|---|---|
| Techniques | Si sol compact : apport de matière organique, chaulage ou décompactage | limiter la taille des parcelles | Densifier les semis dans les axes d'écoulements | Technique du non labour : intéressant quand érosion diffuse |
| | Si sol nu : mise en place d'un couvert végétal | Organisation parcellaire : bien placer l'entrée du champ, l'orientation des cultures et l'assolement concerté entre plusieurs agriculteurs | Les haies, talus et bois permettent de ralentir les écoulements | |
| | Si sol peu poreux : travail grossier du sol | | | |

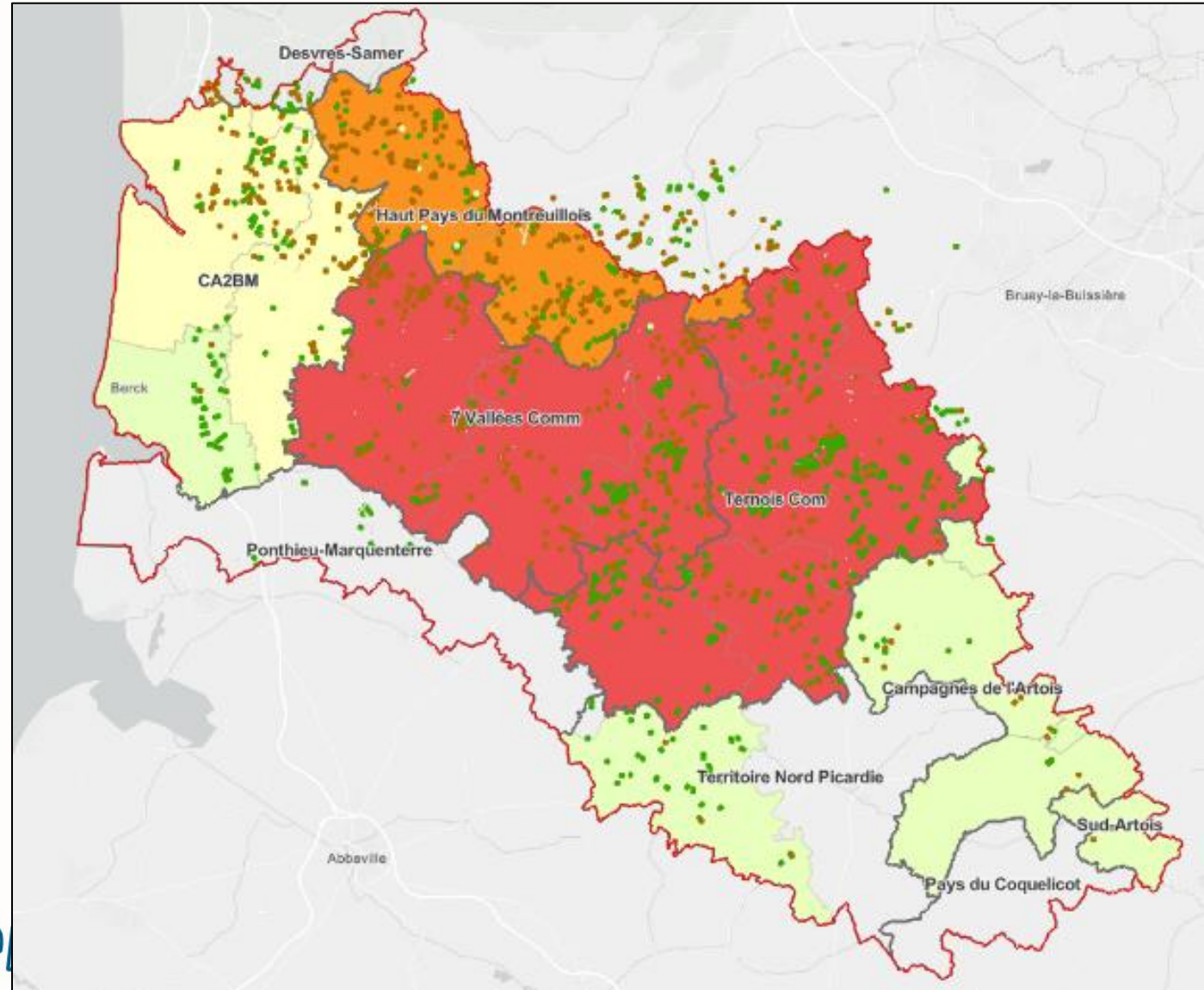
Organisation de la compétence

- **Les 3 000 fascines**

- 1 500 gérées en régie Symcécá (transfert)
- 1 000 gérées en régie Symcécá (DMO)
- 450 gérées avec une ATMO du Symcécá
- 50 gérées en régie directe par EPCI

- **Les 750 haies**

- 450 gérées en régie Symcécá (transfert)
- 100 gérées en régie Symcécá (DMO)
- 90 gérées avec une ATMO du Symcécá
- 90 gérées en régie directe par EPCI



Thème 15 : Maîtriser et prévenir les ruissellements en milieu rural

| | | |
|----|--|---|
| 84 | <p>Les collectivités définissent les aménagements nécessaires à l'échelle d'un bassin versant. Ils s'appuient sur le guide méthodologique du SAGE</p> | En cours |
| 85 | <p>Les exploitants agricoles veillent à appliquer les bonnes pratiques agronomiques (couverts hivernaux, travail simplifié...) selon le code des bonnes pratiques agricoles (arrêté du 22 novembre 1993)</p> | En cours : les expériences se multiplient |

Thème 16 : Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issues de surface imperméabilisées

86

Zéro rejet pluvial demandé dans les documents d'urbanisme. Sans ces documents, la collectivité demande une étude pour une infiltration à la parcelle. Sans cette possibilité il faut un rejet limité de 3l/ha.s

En cours : règlementaire sur les nouvelles constructions

Thème 17 : Organiser, coordonner et évaluer les actions à l'échelle des bassins versants

| | | |
|----|--|-------------|
| 87 | Les collectivités peuvent demander au Syndicat mixte d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le syndicat assure la coordination des travaux à l'échelle du bassin versant | En cours |
| 88 | Le Syndicat propose un programme d'action à l'échelle des sous bassins et rassemble les acteurs pour préserver et reconquérir la qualité de la ressource et la réduction des risques. Cela peut prendre la forme de comités techniques | Atteint |
| 89 | Le syndicat mixte met en place avec la chambre des mesures de protection de la ressource en eau avec les acteurs du monde agricole | Non atteint |

Objectif 9 : Maîtriser les écoulements et ruissellement en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses

| Thème général | Orientations atteintes | Orientations à conserver/appuyer | Orientations à ajouter ? |
|--|--|---|--|
| Maîtriser et prévenir les ruissellements en milieu rural | <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités se sont appuyées sur le guide | <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les expériences des bonnes pratiques agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les phénomènes (Watersed) - Privilégier les solutions fondées sur la nature - Le SAGE peut demander à l'administration de consulter les maires |
| Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issues de surface imperméabilisées | | <ul style="list-style-type: none"> - Zéro rejet pluvial | <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les solutions fondées sur la nature |
| Organiser, coordonner et évaluer les actions à l'échelle des bassins versants | <ul style="list-style-type: none"> - Le transfert de compétence au Syndicat - Comité techniques publics/privés | <ul style="list-style-type: none"> - Protection de la ressource en eau | |

ENJEU 3 : Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

Objectif 10 : Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables



Rappel de l'état des lieux

| | PPRI | PAPI |
|---------------------------|--|--|
| Nom complet | Plan de Prévention des risques d'inondations | Programme d'Action de Prévention des Inondations |
| Objectif | Définit les règles de construction dans les secteurs susceptibles d'être inondés | Réduire les conséquences des inondations par des actions et travaux préventifs via une approche plus globale du risque |
| Et sur la Canche ? | | |
| Périmètre | Communes limitrophes de la Canche (D'Etaples à Guisy) | Tout le bassin de la Canche |
| Etat | Approuvé en 2003 | En élaboration depuis novembre 2014 Etudes lancées en septembre 2015 |

Bilan de l'objectif 10 du SAGE

| | | |
|----|--|---|
| 90 | Les documents d'urbanisme ou les décisions des collectivités doivent être en accord avec l'arrêt des constructions ou du développement urbain dans les zones rouges prescrites dans le PPRI | Atteint : réglementaire |
| 91 | Les collectivités préservent les zones d'expansion de crues et les zones humides de l'implantations d'habitats légers de loisirs et font appliquer l'obligation de retirer les caravanes de novembre à avril stationnées dans ces zones. Ils font appliquer aussi les prescriptions réglementaires liées à l'ANC | Non atteint : question difficile |
| 92 | Le SAGE propose aux collectivités d'appliquer les principes de protection de la déclaration d'utilité publique de la basse vallée de la Canche | En cours : PAPI mais le solutions sont loin d'être mises en œuvre |
| 93 | La CLE améliore la connaissance hydrologique sur tout le bassin versant et sollicite les autorité pour mettre à jour les zones inondables | Atteint : PAPI |

Objectif 10 : Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables

| Thème général | Orientations atteintes | Orientations à conserver/appuyer | Orientations à ajouter ? |
|---------------|---|--|--|
| Pas de thème | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des zones rouges du PPRI dans les documents d'urbanisme - Amélioration de la connaissance (PAPI) | <ul style="list-style-type: none"> - Habitats légers de loisirs, difficile à faire respecter - Application du PPRI | <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les axes du PAPI - Privilégier la dynamique naturelle du BV |

| Enjeu | N° Objectif | Objectif | N° Thème | Thème |
|---|-------------|--|----------|--|
| 3 : Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains | 9 | Maîtriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses | 15 | Maîtriser et prévenir les ruissellements en milieu rural |
| | | | 16 | Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issues de surface imperméabilisées |
| | | | 17 | Organiser, coordonner et évaluer les actions à l'échelle des bassins versants |
| | 10 | Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables | | |

Conclusion

- Prochaine réunion
 - Validation officielle de l'état des lieux
 - Validation des enjeux et objectifs